



Je suis mis a pied, que dois je faire ?

Par **Bob009**, le **20/03/2010** à **09:15**

Bonjour Messieurs et Madames,

J'ai reçu de mon employeur une "Convocation à entretien préalable", dans la quelle à été indiqué :

"Nous envisageons à votre égard de prendre une éventuelle sanction disciplinaire.

Nous vous prions de bien vouloir vous présenter le... à l'agence... où vous serez reçu par Monsieur ...

Nous vous précisons que vous avez la possibilité de vous faire assister lors de cet entretien par une personne de votre choix faisant partie de l'entreprise."

Je me suis présenté le jour que j' ai été convoqué avec le délégué syndical, l'employeur me reprochait une journée d'absence en mois de janvier, alors que sur mon planning je n'étais pas prévu pour travailler et que j'ai déjà justifier par e-mail et le fax, car j'ai reçu le coup de fil de l'astreinte des plannings dans la journée d'absence concerné, dont, je l'ai rappelé des la réception du message le matin même. J'ai exposé tous les documents justificatifs, le planning inclus à mon employeur, il m' a reproché d'avoir falsifier le planning, car il corresponde au planning qu'il m'a envoyé sans la date ou j' ai été absent, la je lui ai montré le planning initial du 23 décembre (car le planning ou sois disant je devrais travailler été le planning modifié sur le quel est mentionné "Annule et remplace" que j'ai reçu le 29 décembre, 6 jours après le premier planning) où je n'étais pas planifier non plus. Il m'a demandé de trouver le planning original, mais le problème c'est que j'ai que le planning original initial, le planning modifié que j'ai reçu ne l'est pas.

Hier j'ai reçu la "Mise à pied disciplinaire" dans la quelle est indiqué :

"Nous procédons donc à votre mise à pied disciplinaire le 29 mars 2010 inclus"

en remettant le problème concerné comme motif.

Je vous remercie de tout cœur d'avance pour les conseils, car c'est la première fois que je me trouve dans cette situation.

Bonne journée à tous !

Par **miyako**, le **20/03/2010** à **19:52**

Bonsoir,

faites bien un compte rendu écrit de tout ce qui c'est dit durant l'entretien.

Vous contestez par écrit la mise à pied et menacez de saisir le conseil des prud'hommes, en argumentant votre bonne foi.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **Bob009**, le **22/03/2010** à **02:44**

Je vous remercie beaucoup pour le conseil, ça m'est de très grande utilité.

Je vous souhaite tout le bien.